

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANÉ DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :

SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel” fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel” fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste
à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acaclis
TÉLÉPHONES : Rédaction N° 31, Administration et Annonces N° 2.52

ANNONCES

le mm. ligne
ou non espas
8 ct.
10 ct.
10 ct.
Avis mortuaires (2 col.)



RÉCLAMES

le mm. ligne
2 colonnes/81 mm.
20 ct.
30 ct.
30 ct.
20 ct.

Compte de chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Faudra-t-il lui couper les vivres ?

Le *Nouvelliste valaisan* nous a gratifié d'une série d'articles qui sont autant d'hymnes à la gloire du régime conservateur valaisan.

Nous ne pouvons partager son optimisme, reflet de celui dont fit preuve le chef du Département de l'Intérieur.

Nous entendons encore ce magistrat répondre à M. Delacoste — qui attirait l'attention du gouvernement sur le danger de sa politique financière — répondre que la crise avait atteint son maximum d'intensité et que nous marchions vers un retour à l'état normal.

Les événements ont démontré que le président de Monthey avait vu juste et le rapport de la commission des finances ainsi que le discours prononcé lundi dernier par le chef du Département des finances dépeignent la situation sous son jour exact.

C'est une profonde erreur que de cacher la vérité au peuple et de se bercer d'illusions.

M. Escher l'a dit : « Nous sommes à la veille de la catastrophe ; c'est la dernière fois que je prends la parole pour le dire au Parlement et au pays. »

C'est en novembre 1932 que la commission dite « des économies » invitait le Conseil d'Etat à présenter des propositions concernant la réorganisation de l'administration et la réduction des dépenses ; nous sommes en 1935, et le gouvernement non seulement n'a toujours pas présenté de projet, mais il n'a pas exécuté les décisions prises par le Parlement sur la demande de la commission spéciale.

Sur 60 propositions, 58 n'ont pas été exécutées ou l'ont été incomplètement. Cette simple constatation démontre que le gouvernement actuel est incapable de conduire le pays.

Mais il est un fait plus grave qui a été porté à la connaissance du Grand Conseil. Une Sté fiduciaire a procédé à l'expertise des comptes de l'Etat ; elle a découvert qu'une partie des sommes procurées par des emprunts, dans des buts déterminés, ont été dépensés pour les affaires courantes de l'Etat.

Ce sont là des faits extrêmement graves et qui ne doivent plus être commis par des Etats ou par des particuliers.

La commission des finances a terminé son rapport par les lignes suivantes :

« La commission vous déclare que tous ses membres mettent leurs mandats à la disposition du Grand Conseil, pensant qu'une nouvelle commission pourrait peut-être collaborer d'une manière plus intime avec le Conseil d'Etat. Sans la collaboration sincère de la commission et du Conseil d'Etat, sans une collaboration effective entre tous les membres du Conseil d'Etat, aucune réorganisation sérieuse n'est possible... »

C'est, sauf erreur, la première fois en Suisse qu'une commission des finances offre sa démission.

Elle aurait du reste tort de donner suite à cette proposition.

Le mal vient de la mésestimation qui règne au gouvernement, de l'optimisme béat, de l'entêtement et de la mauvaise volonté de certains.

Bien que nous ne soyons guère parmi les admirateurs du régime parlementaire français, nous regrettons dans le cas particulier qu'il ne soit pas en vigueur en Valais ; c'est, pour la troisième fois qu'un projet de budget est renvoyé au gouvernement, qui persiste à ne rien faire et à occuper ses fauteuils envers et contre le parlement et le pays.

Le Conseil d'Etat s'est incliné devant la proposition de renvoi de la commission ; le groupe radical, on le sait, s'est borné à lire une déclaration dans laquelle il prend acte, entre autres, de ce que le gouvernement n'a pas exécuté certaines décisions importantes du Grand Conseil.

que selon toute vraisemblance, le budget ne sera pas voté le 1er janvier 1936 ;

qu'un tel état de choses crée une situation anormale extrêmement préjudiciable aux intérêts matériels et moraux du canton ;

qu'en conséquence, le groupe libéral-radical élève sa protestation contre l'attitude du gouvernement, qu'il juge hautement blâmable.

Le *Nouvelliste* voit dans cette attitude une déception et un apaisement.

Il termine son article en qualifiant d'hurluberlus ceux qui s'aviseront dans la presse de compromettre la flamme d'espérance qui a brûlé lundi matin dans l'aire du Grand Conseil.

Rapport de la commission des finances présenté au Grand Conseil

En novembre 1923 déjà, la commission du budget a invité le Conseil d'Etat à présenter un projet de réorganisation administrative. Un projet, élaboré par le Conseil d'Etat, fut examiné par le Grand Conseil en séance du 20 mai 1924 et renvoyé au Conseil d'Etat ; cet objet fut porté sur les trancanda des sessions suivantes, mais ne fut jamais traité, les membres du Conseil d'Etat n'étant pas d'accord entre eux au sujet de la répartition des services entre les différents Départements.

En novembre 1931, le projet de budget bouclait par un déficit présumé de 1.300.000 fr., le Conseil d'Etat accepta pour étude les propositions de la commission tendant :

1) à ne plus étendre les rouages administratifs, à éviter tout accroissement des frais généraux et tout nouvel emploi, à rechercher les économies réalisables ;

2) à étudier une réorganisation des services de l'Etat pour réduire les frais de l'administration.

Le 26 avril 1932, le Conseil d'Etat adressait au Parlement un message concernant les mesures à prendre pour assurer l'équilibre budgétaire, disant notamment : « L'équilibre de notre budget étant aujourd'hui en péril, nous en arrivons à la constatation que nous avons marché très fort dans la voie des réalisations et que nous ne pouvons continuer à pareille allure. Cela est d'autant plus vrai que la crise continue à s'accroître et qu'elle pourrait se prolonger encore longtemps. Un relâchement est dès lors nécessaire pour nous permettre de reprendre haleine. Notre but doit être de rétablir dans le plus bref délai possible l'équilibre de notre budget et cela aussi bien dans l'intérêt de l'Etat que dans celui de beaucoup de communes dont la situation est loin d'être réjouissante. »

Le Conseil d'Etat se déclarait « résolu à étudier une réorganisation des services administratifs... sous la forme d'une réduction du nombre des fonctionnaires ou employés, par la concentration, la réduction ou la suppression de certains services. Les œuvres, telles que corrections de routes, de torrents, création de chemins forestiers, travaux contre les avalanches, maisons d'écoles, améliorations d'alpages, etc., seront, dans la mesure du possible, renvoyées à plus tard ou du moins limitées au strict minimum. »

Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil désigna la commission dite des économies qui rapporta en novembre 1932, invitant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil « des propositions concernant la réorganisation des services de l'Etat, dans le sens d'une réduction du nombre des fonctionnaires et employés. »

En novembre 1933, la commission du budget insistait sur la simplification et la concentration des services administratifs, cette réorganisation devant commencer par l'administration centrale.

Dans un message du 18 janvier 1934, le Conseil d'Etat affirmait : « Nous tenons à vous déclarer encore une fois que nous sommes animés de la ferme intention de rétablir au plus tôt l'équilibre budgétaire et ce but une fois atteint, nous espérons pouvoir nous en tenir au principe : les dépenses ne doivent pas être supérieures aux recettes. Enfin, nous répétons que nous fûmes obligés d'élaborer le projet de budget sans être en possession du rapport des experts. Nous nous sommes donc abstenus de procéder à des réformes administratives dans le but de laisser les mains libres aux experts... Ce n'est qu'après réception du rapport des experts que nous pourrions nous prononcer sur la réduction du nombre des employés et sur la réorganisation des services de l'administration centrale. »

Au risque d'être classé parmi les hurluberlus, nous n'avons pas vu lundi même une étincelle d'espérance...

On sent très bien que la majorité du Conseil d'Etat est décidée à ne faire que ce qu'elle veut et qu'elle ne cédera que si le Parlement l'y oblige.

Ce dernier a fait preuve à l'endroit du pouvoir exécutif d'une patience d'ange.

Nous espérons, pour le bien du canton, qu'il prendra ses responsabilités.

Où bien le Conseil d'Etat arrivera en janvier avec des propositions telles qu'il sera possible d'équilibrer le budget en 1937, et il lui sera fait crédit, ou bien il recommencera la comédie de l'an dernier, et il conviendra de lui couper les vivres en lui refusant le budget, quels que soient les ennuis qui puissent découler de cette décision.

Mr.

C'est en 1934, que le Grand Conseil chargeait la commission spéciale, c'est-à-dire la commission du budget à laquelle avaient été adjoints les présidents et rapporteurs de la commission de gestion, d'étudier la réorganisation administrative :

En mai 1934, le Conseil d'Etat remit au Grand Conseil le rapport provisoire des experts avec un message, disant : « Mais le Conseil d'Etat n'attend pas le rapport définitif pour entreprendre son travail de réorganisation. Il va sans dire que nous prendrons acte de toutes les propositions concrètes que voudront bien nous faire la commission ainsi que le Grand Conseil, propositions qui pourraient être d'une utilité quelconque pour les travaux de réorganisation. La question de savoir si le travail de réorganisation incombait au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat peut maintenant être considérée comme définitivement liquidée. C'est le Conseil d'Etat qui doit soumettre au Grand Conseil des propositions formelles concernant la simplification du ménage cantonal, la diminution des dépenses et l'augmentation des recettes. »

Pendant, malgré le dépôt en temps utile du rapport définitif des experts, le Conseil d'Etat présentait pour 1935 un budget bouclant par un déficit important, et cela sans tenir compte du rapport des experts et sans faire de propositions de réorganisation. La commission spéciale, en présence de cette situation, refusa de discuter le budget et exigea des propositions de réorganisation. Divers projets lui furent adressés par la majorité du Conseil d'Etat, par le chef du Département des finances et par celui du Département de justice et police ; la commission étudia objectivement toutes les propositions présentées et formula 60 propositions en vue de la réorganisation. N'ayant pu obtenir du Conseil d'Etat, après bien des difficultés, que des propositions insuffisantes pour la nouvelle échelle de traitement pour les fonctionnaires et employés, elle en élaborait une elle-même.

Les 60 propositions de la commission furent remises à chacun des membres du Conseil d'Etat ; deux membres de la commission se présentèrent chez eux en leur disant à peu près ceci :

« Nos propositions sont le résultat d'une étude sérieuse des rapports d'expertises, des propositions du Conseil d'Etat ou de certains de ses membres, des comptes et budgets des derniers exercices. Chaque chef de département aurait pu faire pour son département des propositions meilleures puisqu'il connaît exactement les tâches à exécuter et l'organisation du travail actuelle. Examinez avec bonne volonté nos propositions et voyez si vous pouvez nous en formuler d'autres. Nous sommes prêts à tenir compte de toutes vos suggestions ; la seule chose que nous pourrions admettre de votre part, c'est que vous adoptiez une attitude purement négative. »

Après bien des difficultés, le Conseil d'Etat se rallia finalement à nos propositions, tout en réservant à chaque chef de Département la faculté de s'opposer aux propositions touchant son Département si elles lui paraissaient inopportunes. Aucun conseiller d'Etat ne fit valoir d'opposition jusqu'à la réunion du Grand Conseil.

Les propositions de la commission furent examinées par le Grand Conseil en sessions de février, mars et mai 1935. Toutes les propositions de la commission furent acceptées, sauf celle portant les Nos 13 et 19 ; la proposition 17 ne fut acceptée que partiellement. Les propositions 6, 8, 9, 10, 11 et 46 furent laissées en suspens, une nouvelle étude étant nécessaire. Le Conseil d'Etat lui-même avait fixé au 1er juillet 1935 la date d'exécution, en particulier en ce qui concerne les transferts de service et le congédiement d'employés ; la commission et le Grand Conseil se contentèrent de prendre acte de la date fixée.

Pendant, en mai 1935, à l'occasion de l'examen de la gestion de 1934, le Conseil d'Etat soumettait à la commission des finances des propositions tendant à l'annulation du transfert de la chasse et de la pêche, et revenant sur le licenciement d'employés ; la commission refusa d'entrer en matière et invita l'Etat à s'en tenir aux décisions prises par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat soumettait également un projet de réorganisation de la justice civile, mais avec un message laissant entendre qu'il n'était pas d'accord avec le projet présenté ; ce projet lui fut retourné avec invitation de se prononcer nettement sur le projet ou de le retirer en faisant d'autres propositions.

(à suivre)

Contribution positive à la paix

Pour l'Allemagne, l'année 1935 est « l'année de la liberté », comme l'a proclamé le congrès de Nuremberg. Liberté, c'est-à-dire : réarmement. Le 16 mars, le Reich abolissait les dispositions militaires du traité de Versailles. Le 1er novembre les redevances de la classe 1914 ont été appelées sous les drapeaux et, pour marquer la solennité de l'événement, le Führer a remis lui-même à l'armée, le 7 novembre, le nouveau drapeau de guerre, dont il avait personnellement fourni les dessins. Ainsi donc la dernière mesure prévue pour traduire dans la réalité la répudiation des engagements de Versailles et la renaissance militaire du Reich est venue couronner l'œuvre multiple et complexe qui doit assurer à brève échéance la suprématie de l'armée allemande.

Tandis que le reste de l'Europe a les yeux fixés sur le conflit italo-éthiopien, le Reich profite de l'inattention relative dont il bénéficie pour parachever l'entreprise, qu'au fond il tenait pour la mission essentielle de l'hitlérisme tant au point de vue intérieur qu'extérieur. C'est avec raison que M. Winston Churchill a récemment dénoncé le danger auquel s'exposerait l'Europe si elle perdait de vue l'accroissement formidable et continu des forces militaires allemandes : « La puissante nation allemande, a-t-il déclaré, s'arme à l'heure actuelle jour et nuit. Toute la population se prépare à la guerre. La jeunesse du Reich apprend à l'école, dès sa plus tendre enfance, à penser aux gloires de la guerre, à la joie de la conquête et au devoir qui lui incombe de mourir pour la patrie. J'ai déjà dit à plusieurs reprises, et je continuerai à le dire, que l'Allemagne compte dépenser dans le courant de la présente année plus de 800 millions de livres sterling en préparatifs de guerre. »

De surcroît, les dirigeants allemands se glorifient de cette œuvre et prônent très haut les mérites de l'hitlérisme, qui est en train de doter l'Allemagne du plus puissant appareil militaire qu'elle ait jamais possédé. Il y a peu de jours, le général Goering, inaugurant la nouvelle école de guerre aérienne, vantait, à l'instar de Guillaume II en un temps qui n'est pas sans analogies avec le nôtre, les vertus pacificatrices de « l'épée bien tranchante ». Enfin, le 2 novembre, le chef de l'aviation allemande faisait suivre son offre de paix à la France de phrases enflammées destinées à exalter le réarmement allemand.

Si donc le général Goering adjure la France « d'abandonner enfin cette idée insensée que l'Allemagne n'attend que le jour où elle pourra attaquer la France » ; si l'assure de l'estime du Reich et déclare préférer « rivaliser avec elle dans un labeur paisible », il faut corriger ces assurances rassurantes par cette affirmation : « Nous nous sommes donné la certitude qu'on ne troublera pas trop facilement notre paix. Le réarmement de l'Allemagne a été de ce fait une contribution positive à la paix. »

Certes, la collaboration de deux Etats également forts exclut les querelles d'amour-propre. Certes aussi, personne ne dénierait à l'Allemagne le droit de se défendre. Mais il est inutile et dangereux pour la paix que le Reich pousse jusqu'aux restrictions alimentaires un réarmement immodéré et qui garde toutes les apparences d'une menace plutôt que d'une précaution défensive. Personne ne met en danger l'existence du Reich. On aurait pu le faire plus aisément autrefois, si on l'avait voulu. Mais les Allemands eux-mêmes ont trop souvent manifesté des desseins qui expliqueraient leur attitude continuellement agressive en dépit des paroles d'apaisement. La France ne désire que l'entente et la collaboration paisible. C'est néanmoins mal la connaître que de vouloir lui tendre une main armée et gantée de fer. Les promesses valent par l'intention qu'elle recouvre. M. Goebbels assure que seules les méthodes, mais non les idées et les buts politiques d'Hitler ont été changées.

Le jour où l'Allemagne voudra donner des preuves tangibles de ses bonnes dispositions à l'égard de la France, de l'Autriche et des Pays baltes, la paix qui est indivisible, pourra se fonder sur un véritable rapprochement franco-allemand, celui qui sera édifié sur des concessions réciproques et sur une confiance étayée par des assurances solides. (i. e.)

Libéraux-radicaux ! Réclamez « Le Confédéré » dans tous les établissements que vous fréquentez : cafés, hôtels, salons de coiffure, etc.

Valais Les vigneron et le socialisme

En ouvrant la manifestation des vigneron sur la Planta le dimanche 10 novembre, les orateurs Zufferey et Dellberg avaient pris soin de déclarer qu'elle n'était placée sous l'égide d'aucun parti politique. On voulait par là donner le change sur les intentions réelles des organisateurs ; mais ceux-ci n'ont pas fait long à montrer le bout de l'oreille. Voici en effet ce qu'on peut lire dans le dernier numéro du *Peuple valaisan*, organe socialiste :

« La détresse extrême qui atteint nos vigneron en ce moment est le résultat final et inévitable de l'exploitation capitaliste et elle ne pourra se solutionner que par d'énergiques mesures collectivistes, c'est-à-dire de nature socialiste (c'est nous qui soulignons).

Les 2500 (?) travailleurs de la terre qui ont manifesté dimanche sur la place historique de la Planta semblent l'avoir compris en confiant la défense de leurs intérêts au nouvel élu, notre dévoué et infatigable camarade Dellberg.

Certes, il ne peut être question de nier les efforts accomplis antérieurement, ni de contester les secours apportés. Mais aujourd'hui les anciennes méthodes ne suffisent plus. A la puissante organisation des marchands de vin et des cafetiers, il faut opposer celle des producteurs, avec les caves coopératives, si cela est possible, contre elles si c'est nécessaire. »

Ce langage est-il assez clair et sera-t-il compris par les nombreux vigneron qui se sont rendus à Sion, à titre de simples curieux et que l'on prétend dès maintenant déjà embrigader dans le parti Dellberg ?

Ainsi donc, d'après le *Peuple valaisan*, le sort des vigneron ne peut être soulagé que par des mesures collectivistes et selon des méthodes socialistes ? Ainsi donc nos vigneron n'ont plus d'autre ressource que de se jeter dans les bras du camarade Dellberg, seul capable de défendre leurs intérêts ? Ainsi donc les producteurs devront aussi au besoin se dresser contre les Caves coopératives ?

Voilà la ligne de conduite qui vous est tracée, vigneron valaisans ! Faites-vous socialistes et suivez le drapeau rouge de Dellberg. Du coup cela fera remonter le prix de la brantée à 40 francs et vous n'aurez plus à craindre la mévente de vos produits. Quelle utopie et quel bourrage de crâne !

Voyons un peu ce que le parti socialiste a fait jusqu'ici pour les vigneron et les paysans en général : il a commencé par préconiser la suppression de la propriété, puis voyant que cette politique lui aliénait le petit paysan il a feint de soutenir la petite propriété. Aux Chambres fédérales, les députés socialistes, à part 3 romands et 2 ou 3 abstentions, ont tous voté l'inique impôt sur le vin et ne se sont associés à aucune mesure destinée à protéger la production viticole. En Valais, le remuant Dellberg s'est-il jusqu'ici occupé du sort des vigneron ? Jamais ! Par contre, demandez-lui s'il ne vend pas du vin étranger dans sa Maison du Peuple, à Brigue.

Les caves coopératives n'ont-elles pas été créées sans l'intervention quelconque du député socialiste et n'a-t-il pas fallu d'autres influences et d'autres dévouements pour arriver à mettre sur pied cette œuvre magnifique qui a apporté au vigneron valaisan une aide urgente et efficace ?

Que serait-il advenu, cette année par exemple, si les caves n'avaient pas augmenté de 2 millions 200.000 litres leurs possibilités d'encuvage ? Que serait-il advenu si les caves n'avaient pas pu absorber à elles seules 5 millions de litres ? Et à quel prix la vendange serait-elle tombée dans ces conditions ? Est-ce Dellberg qui aurait trouvé le moyen d'écouler la production et de payer même seulement 16 francs la brantée ?

Et aujourd'hui l'organe du député socialiste en vient même jusqu'à menacer de combattre les caves coopératives si c'est nécessaire. Vous entendez, collègues sociétaires des caves ? Vous êtes plus de 2000 producteurs et pour vous soutenir en tant que producteurs, on est prêt, si c'est nécessaire, à vous combattre !! Quelle étrange contradiction et quel stupide raisonnement ! C'est complet d'illuminisme, d'inconscience et de cynisme.

Et si après cela le vigneron conserve le moindre doute sur l'aide qu'il peut attendre de Dellberg, il faut qu'il ait une lourde taie sur les yeux. Faire des promesses, c'est facile ; se démentir en paroles, aussi fanfaronnes que vaines, c'est le rôle de la mouche du coche ; mais ce rôle-là n'est pas celui des vrais amis des producteurs, de ceux qui se sont dépensés pour eux et qui ont déjà obtenu les magnifiques résultats que l'on sait.

Et quiconque a un peu l'expérience des affaires fédérales ne craindra pas d'affirmer que Dellberg et le parti socialiste sont dans l'impossibilité de faire hausser le prix de la vendange en quelle mesure que ce soit, ni d'en assurer l'écoulement.

L'initiative pour la suppression de l'impôt sur le vin — que l'on parle de mettre en mouvement — a déjà été lancée par la Fédération romande des vigneron et, sans aucun appui socialiste, elle a réuni 153.000 signatures, nombre trois fois suffisant pour qu'elle soit soumise à la votation populaire. On verra alors quelle sera l'attitude des socialistes et s'ils sauront, en Valais du moins, mettre d'accord leurs actes et leurs promesses.

Nous sommes certains par contre qu'avec l'aide de la puissante organisation de la Fédération romande des vigneron et celle de la députation romande aux Chambres fédérales, l'action en faveur des producteurs sera poursuivie par tous les moyens, dans la légalité et sans recourir aux mesures collectivistes prônées par le journal socialiste.

Un sociétaire des C. C. U.

L'exposition d'art culinaire à Sion

Les mânes de Gargantua et de Brillat-Savarin ont dû tressaillir d'aise dimanche car la première exposition d'art culinaire organisée par la section séduisante des cuisiniers à l'Hôtel de la Planta fut un triomphe.

Les chefs des divers hôtels, pensions, restaurants du canton présentaient 93 plats ; ils avaient rivalisé d'adresse et de goût pour présenter des merveilles culinaires et les gourmets — il y en a encore — se pourléchaient les babines en contemplant toutes ces bonnes choses ; il n'y manquait que... l'odeur !

Nous ne pouvons pas faire ici une description de tous les plats exposés ; il nous serait, du reste, à nous profane, difficile d'opérer un classement : nous laissons ce soin au jury composé des suivants : Henri Germanier, chef de l'Hôtel des Bergues à Genève ; Döbeli et Joseph Pfefferlé, chef du Survretta Haus à St-Moritz.

Voici le nom des exposants : Armand Berclaz, Jean Crescentino, Georges Crettaz, Francis Gailard, Hôtel de la Planta (chef Louis Kaufmann), Hôtel du Cerf (chef Lucien Praz), Hôtel de la Gare (chef Berthousoz), Hôtel du Soleil (chef Martin Rossier), Antoine de Kalbermatten, Alfred Loporretti, Joseph Maye, pâtisserie Muhlheim, pâtisserie Schaufelberger, pâtisserie Joseph Tairraz, René Evéquo, Châteauneuf, pour Sion et environs.

Hôtels Kluser et Mont-Blanc (chef Banguerel), restaurant vaudois (chef Bongard), restaurant du Grand-Quai (chef R. Frölich), pour Martigny.

Hôtel Bellevue (chef Habertisch), Restaurant du Rothorn (Hitter, chef), Hôtel Terminus (chef Luisier), Jegerlehner, pâtissier traiteur, Waser Henri, pour Sierre ; Hôtel-pension Régina Mirabeau, à Montana ; Buffet de la Gare de Brigue ; Hôtel du Cerf (Besse fils, chef), Hôtel des Postes, Hôtel de la Gare et Restaurant du Simplon, pour Monthey.

La fabrique de conserves de Saxon et la maison « Saverma » de Martigny exposaient également, de même que la boucherie Rossier frères à Sion.

D'après les renseignements obtenus, malgré le temps, il a été vendu 1200 entrées et les 2000 billets de loterie sont partis.

Heureux les gagnants qui recevaient comme prix les produits exposés.

Il nous sera permis de citer tout spécialement les fruits présentés par le Dr Henry Wuilloud, ses raisins et ses calvilles ont fait l'admiration des connaisseurs.

Nous félicitons tout spécialement les organisateurs de cette première exposition culinaire valaisanne. La réputation de nos vins et de notre climat est excellente. Il restait à faire celle de la table ; c'est chose faite.

Un bal fort animé a suivi. Mr.

Un joli voyage avec la « flèche rouge ». (Comm.) La Flèche rouge effectuera un joli voyage en Valais dimanche 24 novembre à un prix exceptionnel.

St-Maurice, dép. 13 h. 18 ; Martigny, dép. 13 h. 57 ; Sierre, arr. 14 h. 20 ; Sierre, dép. 16 h. 49 ; Martigny arr. 17 h. 12 ; St-Maurice arr. 17 h. 21.

On pourra visiter Sierre pendant 2 1/2 heures au prix de 2 fr. 50 Martigny-Sierre aller et retour. Les places étant limitées, prière de s'inscrire à la gare CFF pour samedi à 12 heures.

Passage dans la landwehr, landsturm et libération du service. — Le Département militaire du Valais communique :

Passent en landwehr au 31 décembre 1935 : a) les capitaines nés en 1897 ; b) les 1ers-lieutenants et les lieutenants nés en 1903 ; c) les sous-officiers de tout grade, les appointés et soldats de la classe 1903, appartenant à toutes les armes, à l'exception de la cavalerie ; d) tous les sous-off., app. et soldats de la classe 1903 de la cavalerie.

Passent dans le landsturm : a) les capitaines nés en 1891 ; b) les 1ers-lts et lts nés en 1895 ; c) les sous-off. de tout grade, les app. et soldats de la classe 1895 appartenant à toutes les armes.

Libération du service : a) les officiers de tout grade de la classe 1883 ; b) les sous-off., app. et soldats de toutes armes de la classe 1887.

Les sous-off. et soldats de la classe 1903 qui ne sont pas déjà incorporés dans la landwehr ou le landsturm sont invités à remettre ou à renvoyer le livret de service au chef de section de leur domicile jusqu'au 30 nov.

Les transferts en landsturm pour les hommes de la classe 1895 et la libération du service pour ceux de la classe 1887 seront inscrits dans les livrets de service pour ceux de la classe 1887 seront inscrits dans les livrets de service à l'occasion des inspections complémentaires qui auront lieu du 25 au 29 novembre prochain. Les livrets de service de ces deux classes d'âge ne seront par conséquent pas envoyés aux chefs de section.

Les officiers intéressés feront parvenir leur livret directement au Dépt militaire à Sion.

Grave accident mortel. — Samedi après-midi, un accident mortel s'est produit au Pont de la Morge.

Un cycliste, M. Innocent Vergères, 49 ans, de Conthey-Place, rentrait de Sion. Il arrivait sur le Pont de la Morge lorsque l'automobile de M. Ernest Sidler, de Martigny-Ville, voulant dépasser un camion, renversa M. Vergères. Celui-ci fut transporté à l'Hôpital de Sion où son état fut jugé très grave, ayant les reins blessés et une fracture du crâne.

Ce matin, nous apprenons qu'il est décédé des suites de ce terrible accident.

Nos vives condoléances à la famille.

Club alpin suisse

Assemblée des délégués du 17 nov. à Berne

La grande landsgemeinde alpine a eu lieu cette année dans la capitale même du pays, ce qui n'était pas arrivé depuis près de 20 ans. Pour notre canton et spécialement pour la grande famille clubistique valaisanne, cette réunion constituait un événement de première importance vu que, depuis 1863, date de la fondation du C. A. S., c'était la première fois qu'un Comité central, formé par la section Monte-Rosa, était en fonction.

Cette assemblée tenue dans la salle du Grand Conseil, dura de 8 h. 1/2 à 13 h. 1/2 et fut dirigée avec tact, courtoisie et fermeté par M. Alph. de Kalbermatten, président central, qu'entouraient ses douze dévoués collaborateurs de Sion, Sierre et Brigue.

Environ 160 délégués représentaient presque toutes les 84 sections du C. A. S. dont l'effectif total était, au 30 juin 1935, de 31.223 membres. Du rapport de gestion, nous relevons que les recettes et les dépenses s'équilibrent autour de 500 mille francs et que la fortune s'élève à 154.000 fr. Depuis l'assemblée de 1934 à Coire, on a inauguré, entre autres, la nouvelle cabane du Trient de la section des Diablerets et l'agrandissement de celle de Bertol de nos amis de Neuchâtel. En 1934-35, des réparations ont été effectuées aux cabanes valaisannes suivantes : Chanrion (Genève), Rambert (Diablerets), Valsorey et Oberaletsch (Chaux-de-Fonds), Dent Blanche (Jaman), Bétemps et Saflisch (Monte-Rosa).

Rapport de gestion 1935 et comptes 1934 sont approuvés ; au chapitre des cabanes on vote selon les propositions du C. C., des subsides de 15.000 et 9000 fr. pour les nouvelles constructions de Fründen (section Altels) et Ruckhubel (Titlis) ; le projet de la section Pilatus pour la cabane Hüfi étant trop onéreux sera présenté à nouveau l'an prochain.

Le projet de budget pour 1936 se montant à 502.850 fr. est approuvé. Les nombreux accidents mortels survenus durant ces dernières années exigent des modifications du contrat d'assurance obligatoire car les primes ne couvrent plus les indemnités payées ; dorénavant seuls les parents, enfants et frères et sœurs pourront bénéficier de l'assurance. La section Bernina qui voudrait lancer le club vers une activité scientifique sortant du cadre des buts que doit poursuivre le C. A. S., voit sa proposition rejetée à une forte majorité.

Par contre, on accepte une série de propositions de la section Uto concernant les mesures à prendre pour la sauvegarde des régions montagneuses dont la beauté pourrait être atteinte par l'établissement de nouveaux chemins de fer de montagne, spécialement de lignes à câble aérien. Le projet d'accorder, sous certaines conditions, la réciprocité dans l'usage des cabanes aux membres de l'Union internationale des Associations d'alpinisme rencontre une forte opposition et est renvoyé au C. C. Diablerets (Lausanne) et Lägern (Baden) proposent l'étude de l'abaissement de la cotisation centrale : grande joute oratoire qui aboutit au rejet. Par contre, Chaux-de-Fonds obtient, de justesse, un vote affirmatif pour l'admission d'un petit insigne à côté de l'actuel, puis on refuse la 2me corde dorée aux doubles vétérans (50 ans de C. A. S.) que proposait Davos. L'assemblée se termine par une longue discussion sur savoir si, contrairement aux statuts, on doit tolérer dans la cité de Bâle les deux sections Bâle et Angenstein ; l'éloquent vice-président central, M. Escher, fait remarquer que c'est inadmissible et qu'il ne voit pas d'autre solution que la fusion des deux sections.

Les clubistes affamés se précipitèrent ensuite au Bellevue-Palace où ils firent honneur à un excellent banquet agrémenté par de jolies productions de l'orchestre et du groupe choral de la section de Berne. MM. Guggisberg, président de dite section, Bössinger, conseiller d'Etat, et Bärtschi, conseiller municipal eurent des paroles très aimables pour les clubistes et notre président central, de Kalbermatten, remercia, en termes chaleureux, les Bernois pour leur aimable réception. La veille une soirée musicale et dansante très réussie avait réuni les montagnards au Kursaal Schänzli.

La section Monte-Rosa, forte au 30 juin de 1078 membres, était représentée par les 4 délégués auxquels elle a droit, avec M. Jos. Emonet, président, comme chef de la délégation. Nous avons remporté de cette manifestation clubistique, où, par son Comité central, le Valais était à l'honneur, une excellente impression ; nous adressons aux charmants collègues bernois nos vifs remerciements.

G. C.

Patois de Chamoson

Fontzè dè Daudoz l'est on bon ristou min l'in n'a pou ! O dzo devant è z'elèchions y cabalavè din à pintà à Gabriel Crittin pu firè biffa Troyet et cumulà Métry. Y gordzeyievè du contrè è liberos... pouey l'a fi on disco què gniou l'a accutto...

Pindin cé tin, on loustic l'a profitto pu lei tè mouschié o « Merlo rodzo » din à fattà du palettau.

On momin arrivè o conseiller Aubè què va vè Fontzè et lei dit :

— Vorà, vorà Fontzè, quinta novalla gougnyè y t'on mi fi ! T'on fourdzia o « Merlo rodzo » din à fatta... Fontzè arrade et s'aperçai dè à farça.

L'a seutto dè radzè et dit :

— Quintè bourtès bitches ! Sè susso co m'a metu cé « cayon » dè papei din à fatta, té gadzo què passerait on tristo quart d'heura !

O tzatelan du Tziars-dè-Mars.

Ce qu'il ne faut pas oublier

Vigneron !

Si vous relisez le manifeste publié par le parti libéral-radical valaisan à la veille des élections fédérales, vous y trouverez la revendication suivante : **fixer raisonnablement le prix de certains produits nationaux, notamment du vin.**

Agriculteurs !

Le parti libéral-radical réclame le désendettement de l'agriculture et la revision du système des subventions, qui ne profite qu'à l'agriculteur aisé et non au petit paysan.

Ouvriers !

Le parti libéral-radical exige la lutte contre le chômage en procurant des occasions de travail, en supprimant les doubles gains abusifs et les cumuls.

Citoyens !

Le parti libéral-radical valaisan réclame aussi bien sur le terrain fédéral que cantonal des **économies.**

Aucune charge nouvelle ne saurait être imposée aux contribuables tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas démontré qu'il est impossible de réduire les dépenses.

Quelques accessoires de vitrines et leur emploi

La difficulté de trouver un sujet attractif décourage parfois le commerçant qui n'a pas l'habitude de faire appel au service régulier d'un décorateur, et l'étalage, donc les affaires, en souffrent. Pour parer à cette difficulté, voyons quelques moyens qui, sans demander aucun effort cérébral, permettent à eux seuls, une grande diversité dans la présentation des articles.

Chaque commerçant, par des achats successifs au cours des ans, a accumulé dans des dépôts un stock d'accessoires dont les plus anciens dorment pour toujours, alors que les plus récents figurent sans discontinuer en vitrine et lassent rapidement le public. Ces derniers accessoires sont-ils vraiment faits pour détrôner leurs prédécesseurs, ou leur but n'est-il pas plutôt de donner une plus grande possibilité de variation ?

Nous penchons pour la seconde solution. Pourquoi s'enticher d'un accessoire ultra-moderne et lui réserver en permanence une place à l'étalage ? N'est-il pas préférable, après l'avoir eu quelque temps en vitrine, de l'utiliser à l'intérieur du magasin, ou de le laisser complètement à l'écart ? Durant ce laps de temps, le matériel plus ancien, qui avait été momentanément évincé, sera ressorti, donnant à son tour un certain caractère à l'exposition.

Les installations fixes (avec rayons de verre montés sur tringles) restées quasi irremplaçables dans les vitrines plates, rendent encore de multiples services dans les vitrines de plus grande profondeur, surtout pour les expositions chargées. Pour que ces installations rendent le service que l'on est en droit d'exiger d'elles, le anneaux de fixation nécessitant encore l'emploi de vis à bois seront remplacés par des « fixeurs » s'adaptant en quelques secondes, grâce à un rail presque invisible, fixé lui-même à demeure sur la corniche surplombant les portes. Ces installations sont spécialement indiquées dans les vitrines de construction ancienne.

Dans les vitrines plus récentes, où dont le fond ne va pas jusqu'au plafond, l'étagère sur pied sera des plus utiles et permettra encore plus de variation.

Après avoir utilisé l'un ou l'autre de ces systèmes pendant une semaine ou deux, nous les faisons disparaître complètement et les remplaçons par un matériel à l'aspect tout à fait différent : les cubes et les podiums. Il est facile de se procurer ce matériel (le moins onéreux qui existe) en faisant une tournée dans ses propres réserves ou chez l'épicier d'en face. Des caisses aux formes allongées, plutôt plates, non renforcées extérieurement dans les angles, feront l'affaire. Peu nombreuses, mais assez volumineuses, elles nous procureront des surfaces importantes, faciles à décorer. Et si ces podiums ne meublent pas suffisamment la hauteur de notre vitrine, un ou deux couvercles de caisses formeront panneau et seront garnis soit d'une affiche, soit de petits articles.

Ainsi, notre deuxième série de vitrines aura, par le simple jeu du matériel, changé du tout au tout.

Si nous songeons maintenant aux différents moyens à disposition, dont l'achat peut s'échelonner sur des mois ou des années, nous pourrions travailler durant des semaines, avant de revenir au matériel initial.

Quels sont ces autres accessoires ? a) La simple planche, parent pauvre en 1920 encore, a fait une rentrée triomphale. Il est vrai qu'elle s'est parée d'un molleton bien douillet ou d'un papier de décoration et que son épaisseur est parfois rehaussée d'un filet de carton au ton vif. Elle est pratique, bon marché, permet de multiples jeux, et si elle se montre un peu rebelle au début, avec un peu de patience nous en obtenons un résultat certain (articles de ménage, branche textile).

b) Les « cadres jaunes », cadres de différentes formes (ajustés comme un mécano), sont aussi parmi les accessoires aux multiples possibilités. Montage, démontage, remontage, exigent peu de temps ; ils entraînent un léger gaspillage de papier ou de molleton, mais cet inconvénient est compensé par l'originalité qui souvent se dégage de ces constructions-là.

c) Les pincettes et équerres pour constructions de fantaisie avec rayons de verre ou de bois, représentent également un accessoire heureux qui permet de donner un incontestable cachet aux vitrines dans lesquelles on l'utilise judicieusement (chaussures, papeterie).

d) La nouvelle étagère « Multiform » qui vient de faire son apparition ici et là, offre aussi de très nombreuses possibilités de changement, réalisables en un clin d'œil. L'ingéniosité et la simplicité de la conception semblent apporter un procédé inédit, utile surtout pour la présentation de petites pièces.

« Les temps sont durs, mais à la **MUTUELLE** vous aurez l'assurance au plus juste prix » M. Th. Long Bex.

Tapis d'Orient, toiles persanes
Krieger & Marsens
4, Av. du Théâtre, Lausanne - Tél. 29.725
Maison Suisse Française

Dernières nouvelles

CHANGEMENT DE TACTIQUE ?

Le général De Bono rappelé à Rome

Le général De Bono a été rappelé dimanche à Rome. Il est remplacé par le haut commissaire Badoglio. Le changement de main du poste suprême en Afrique orientale italienne retient l'attention générale. Les journaux exaltent l'œuvre accomplie par le général De Bono en faveur de l'Italie et de son histoire coloniale.

LE MARECHAL BADOGLIO

Le maréchal Badoglio, nouveau gouverneur général, qui commandera dès à présent les opérations italiennes en Ethiopie, est un ancien chef d'état-major général; il représente la plus haute personnalité militaire italienne et a, derrière lui, une grande expérience coloniale. Avant la guerre déjà il fut officier en Afrique orientale. Après la guerre il fut un temps ambassadeur d'Italie au Brésil. Chef d'état-major général une première fois en 1926, il assumait ensuite le gouvernement de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

Une reprise vigoureuse ?

Ce changement dans le haut commandement trouve son explication dans l'arrêt momentané des opérations militaires et la reprise vigoureuse qu'on prévoit prochaine. Ainsi, c'est l'opinion de ceux qui prétendent que les troupes peuvent vivre sur le terrain uniquement avec les ressources locales, du moins pendant la première phase de l'occupation, qui a prévalu. En effet, cette école a toujours soutenu qu'il était inutile de retarder l'avance en attendant la construction des routes devant assurer le ravitaillement, surtout que les troupes qui avancent d'abord sont toujours les troupes indigènes qui sont sobres, qui ne demandent que du thé et du sucre et qui trouvent toujours suffisamment de blé sur place. Toutefois, il ne faut pas compter que le mouvement de grande envergure qu'on prévoit s'effectuera immédiatement.

Les sanctions

C'est donc aujourd'hui lundi 18 novembre que les sanctions économiques vont être mises en application par la plupart des membres de la S. d. N. contre l'Italie fasciste qui mène actuellement une campagne militaire en Ethiopie contraire aux principes de l'institution de Genève.

L'Italie s'organise pour lutter contre ces sanctions. Le Grand Conseil fasciste s'est réuni samedi dernier et a voté cette importante résolution: « Le Grand Conseil du fascisme, réuni à l'avant-veille de l'application des soi-disant sanctions contre l'Italie, considère la date du 18 novembre 1935 comme une date d'ignominie et d'ignominie dans l'histoire du monde; il dénonce les sanctions, jamais appliquées jusqu'ici, comme un

dessein d'étouffer économiquement le peuple italien et comme une vaine tentative de l'humilier, pour l'empêcher de réaliser ses idéaux et de défendre ses raisons de vie. Il invite l'Italien à paover sa maison pour 24 heures dans la journée du 18 novembre; il décide de convoquer à Rome, le 1er décembre, les 94 comités provinciaux féminins des mères et veuves des morts de la grande guerre, pour coordonner et intensifier la résistance dans laquelle un rôle de premier ordre est confié aux femmes italiennes; il ordonne de graver sur les mairies de toute l'Italie une pierre en souvenir du siège, afin que reste marquée dans les siècles l'énorme injustice commise envers l'Italie, à laquelle la civilisation de tous les continents doit tant; il adresse l'expression de sa sympathie aux Etats qui, niant leur adhésion aux sanctions, travaillent à la cause de la paix et interprètent l'esprit des peuples. »

Les Japonais envahissent la Chine du Nord

Une brigade d'infanterie japonaise est arrivée à Tientsin, venant de Changhaï Kouan.

Les troupes japonaises qui se sont concentrées près de Changhaï Kouan appartiendraient à la brigade Matsui, anciennement stationnée à Tchintchéou, à l'extérieur de la Grande Muraille. Ces troupes se dirigeraient vers Tching-Ouang-Tao, après avoir franchi la Grande Muraille, à l'endroit où passe la ligne du chemin de fer Pékin-Moukden.

La Chine du Nord un nouvel Etat vassal ?

Le représentant de l'agence nipponne Dempo croit que la proclamation d'autonomie de la Chine du Nord aura lieu vers le milieu de cette semaine. Mais on mande en même temps de Changhaï que le gouvernement de Nankin ne croit pas que l'autonomie sera proclamée en Chine du Nord, si le Japon ne force pas les choses en provoquant des incidents. Dans les milieux chinois, on croit que le gouvernement de Nankin s'opposera par des mesures spéciales à une tentative japonaise de créer un nouvel Etat vassal en Chine du Nord.

Gros détournement à Paris

M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, a, sur commission rogatoire de M. Audibert, juge d'instruction de Paris, procédé à une perquisition au domicile de M. Alain Ducreux, administrateur de sociétés. En présence de l'inculpé de nombreux dossiers ont été saisis et mis sous scellés. M. Ducreux est inculpé de distribution de dividendes fictifs de « l'Etoile du Foyer » et de sa succursale, la « Société d'Epargne des retraités ». Ces deux sociétés avaient pour principaux clients des fonctionnaires de province. On estimait le montant des sommes détournées à 100 millions.

Confédération

Grave affaire de fraude à Genève

Une grave affaire de fraude vient d'être découverte à la Société de tir de Cartigny (Genève). Les membres de la commission cantonale de surveillance des tirs militaires se sont aperçus que depuis plusieurs années cette société inscrivait et certifiait evacts des tirs qui n'avaient pas été accomplis. Le tireur envoyait son livret de tir avec la finance obligatoire et l'on imitait tant bien que mal sa signature sur la feuille de stand où étaient inscrits des résultats quelconques. Ce sont ces signatures falsifiées qui attirèrent l'attention des vérificateurs et permirent de découvrir toute l'affaire.

Une enquête ouverte par les autorités militaires est sur le point d'être terminée. Les membres du comité de la société de tir et les tireurs qui ont ainsi trompé l'autorité militaire comparaitront devant le tribunal de la première division.

Un accident peu banal à Genève

M. Roger Méroz, entrepreneur, 45 ans, père de deux enfants, circulait vendredi soir en direction du Grand Lancy; il venait d'acquiescer un détonateur dans le but de faire sauter des troncs. M. Méroz, qui était en bicyclette, mit le détonateur dans sa bouche, car il craignait qu'en le mettant dans la poche il ne frappât quelque chose de solide et explosât. Mais tout à coup — M. Méroz avait-il quelque peu serré les dents ? — le détonateur explosa dans la bouche. L'entrepreneur gisait à terre, la tête complètement en lambeaux.

Les nouveaux pleins-pouvoirs

Le projet d'arrêté fédéral d'urgence concernant les mesures extraordinaires d'ordre économique est accueilli avec une froideur et une inquiétude non dissimulées par les grands organes de la presse suisse allemande. Examinant les pleins-pouvoirs que voudrait s'octroyer le Conseil fédéral en matière économique, la Nouvelle Gazette de Zurich écrit:

« Le Conseil fédéral, en somme, veut avoir les coudées franches, un blanc-seing qui lui permette d'intervenir rapidement dans tous les cas où l'intérêt général l'exigera. Or, ce subit grand zèle nous paraît — si désagréable qu'il nous soit de le constater — assez singulier; voici pourquoi: depuis une année que fut prononcé le grand discours d'Aarau, la politique économique du Conseil fédéral n'a été que stagnation et paralysie; près de six mois se sont écoulés depuis le scrutin du 2 juin, et aucun des grands problèmes économiques et financiers qui se posent n'a passé même le cap des consultations préliminaires.

« ... L'opinion publique a réclamé à répétition l'établissement d'un vaste programme économique et financier. Cela ne signifie pas que l'on

ait voulu par là encourager l'autorité fédérale à étendre son autorité en tout et partout, fût-ce sous le couvert de pleins-pouvoirs généraux. Le seul programme acceptable réside dans la concentration la plus complète des moyens et des forces aptes à attaquer le mal à sa racine. Si vraiment de nouvelles compétences doivent être accordées au Conseil fédéral, il faut que celles-ci le soient dans le cadre d'un problème complet soumis à l'examen et à l'approbation des Chambres. »

Admission d'apprentis-commis pour le service des gares

Un petit nombre d'apprentis sera engagé au printemps 1936 pour le service des gares. Il ne peut être admis que des jeunes gens de nationalité suisse qui, le 1er mai 1936, seront âgés de 17 ans au moins et de 22 ans au plus. Ils doivent jouir d'une santé parfaite, posséder une ouïe et une vue normales, ainsi qu'un sens normal des couleurs. Il est exigé une bonne instruction scolaire, ainsi que des connaissances suffisantes d'une seconde langue nationale.

Les candidats devront subir un examen pédagogique et un examen portant sur les aptitudes professionnelles et, en cas d'admission éventuelle, se soumettre à la visite d'un médecin attiré de l'administration. Les candidats doivent s'inscrire d'ici au 24 novembre 1935, par lettre autographe, auprès d'une Direction d'arrondissement des CFF (Lausanne, Lucerne ou Zurich). Ils doivent joindre leur certificat de naissance ou leur acte d'origine, leurs certificats scolaires (bulletins de notes) et tous autres certificats propres à donner une idée complète de leur instruction et de leurs occupations antérieures. Les directeurs d'arrondissement fourniront, sur demande, tous renseignements complémentaires. Direction générale des CFF.

La traite des blanches à Bâle

Le 8 novembre, l'assistante de police de Bâle recevait de Lausanne un téléphone disant qu'une jeune fille de 15 ans, venant d'Evian, arriverait à Bâle au train de 15 h. 32 et à qui deux hommes auraient remis l'argent du voyage. Ces individus auraient offert à la jeune fille une bonne place à Nice. A l'heure indiquée, la jeune fille arrivait à Bâle et fut appréhendée par la police. Celle-ci remarqua deux hommes qui attendaient également la jeune fille. Ils furent mis en état d'arrestation.

Il s'agit de deux louches personnages, l'un soi-disant commerçant, âgé de 53 ans, d'origine italienne, mais naturalisé Américain et d'un Italien de 57 ans. Tous deux avaient des photos et des lettres de jeunes filles avec qui ils étaient en relations ainsi que des liasses de billets de banque. Plusieurs de ces jeunes filles purent être identifiées à Bâle et dans les environs et elles firent l'objet d'interrogatoires. Elles avaient été invitées, dans la rue, à prendre quelque chose avec les deux hommes. L'un

de ces derniers se faisait passer pour un riche Américain. On leur offrait des places avantageuses en Italie, dans le sud de la France. On les soupçonne de faire la traite des blanches.

On ne saurait trop recommander aux jeunes filles de n'accepter de places à l'étranger qu'après s'être renseignées à la légation suisse ou au consulat le plus proche.

Ordre du jour de la session d'hiver

La liste des objets à l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale lors de sa session d'hiver a été approuvée par le Conseil fédéral. En tête figurent les objets traditionnels d'une session d'ouverture: validation des élections, la constitution du bureau et des commissions permanentes, l'élection des membres du Conseil fédéral et du chancelier de la Confédération pour une nouvelle période administrative, l'élection du président de la Confédération et du vice-président pour 1936, l'élection des juges du Tribunal fédéral des assurances pour la nouvelle période administrative, budget de la Confédération et des CFF en 1936. L'assemblée devra procéder également à la nomination d'un juge fédéral en remplacement de M. Ursprung.

Les nouveaux objets suivants figurent à la liste: Rapport sur les sanctions dans le conflit italo-abyssin, nouvelles dispositions concernant les demandes d'initiatives et de referendum, nouveau programme financier, suppléments de droits sur le sucre et la benzine, arrêté fédéral sur la protection de l'économie, subventions complémentaires pour la société fiduciaire de la broderie.

Nos Echos

Empoisonnées par du pain

Trois cents personnes ont été gravement intoxiquées aux villages de Cartagena, La Palma, El Pelerin et La Puebla pour avoir consommé du pain fabriqué avec de la farine avariée. Une femme est morte à La Puebla. Le directeur de la minoterie qui avait vendu la farine a été arrêté.

Utilisation du sang de bœuf

Grâce aux expériences effectuées à la clinique du professeur N. A. Bogoraz, de l'institut de médecine à Rostov-sur-le-Don, on a pu constater qu'il était possible, en prenant certaines précautions, d'introduire du sang de bœuf dans l'organisme humain, en grande quantité, sans que cela provoque des troubles sérieux. En étudiant cette question, les cliniciens arrivèrent à la conclusion que le sang de bœuf qui, grâce à ses propriétés spéciales peut remplacer le sang humain, pourrait aussi être utilisé comme moyen de traitement efficace contre un grand nombre de maladies.

Les Sports

Les matches de dimanche

Coupe suisse. — Dimanche s'est disputé le deuxième tour de la Coupe suisse. Les deux équipes valaisannes qui restaient encore en lice ont été éliminées, Sierre par Granges (Soleure), par 4 buts à 2, Sion par Young-Boys de Berne par 8 buts à 1. Bienne a battu Porrentruy 6-1; Berne a écrasé Urania-Genève 14-1; Concordia d'Yverdon a éliminé Sp. R. Delémont 2-1; Aarau a battu Montreux 6-0; Vevey a battu Fribourg 4-1; Lucerne a battu Baden 5-0; Lugano a éliminé Grasshoppers 1-0; Young-Fellows a battu Nordstern 3-2; Locarno a battu Birsfelden 7-2; le match Servette-Chaux-de-Fonds a été renvoyé.

Championnat suisse, ligue nationale: une seule rencontre qui a permis au Lausanne-Sports, qui a écrasé Bâle par 6 buts à 0, de prendre la tête du groupe.

IIIème ligue: Aigle bat Monthey II 3-0 (forfait). IUmè ligue: Saxon bat Vernayaz 1-0; Sion II bat St-Maurice 5-1; Brigue bat Chalais 3-1; Viège bat Sierre II 3-0.

CFF **Dimanche 24 novembre** avec la **„Flèche Rouge“**

13 h. 48 dép. St-Maurice	arr. 17 h. 21
13 h. 57 dép. Martigny	arr. 17 h. 12
14 h. 20 arr. Sierre	dép. 16 h. 49

Prix: Fr. 2.50 Martigny-Sierre aller et retour
S'inscrire à la gare CFF pour samedi, à 12 h.

Salon de Coiffure pr Dames et Messieurs „Chez Zitha“ Av. de la Gare Martigny
MERCREDI 20 novembre, ouverture d'un salon de coiffure pour messieurs. Par un travail prompt et soigné, j'espère mériter la confiance que je sollicite. On se rend à domicile. Tél. No 61.336. Cassaz-Guex.

Gattomi
Chaussures
MONTHEY, Rue du Pont, tél. 62.56
ST-MAURICE, Grand'Rue
Grand arrimage de
Chaussures
Socques
Pantouffles
Bottes
Snow-boots, etc.
à des prix incroyables

Potager à GAZ A vendre d'occasion un
Sacs de Dames
Magasin de
L'Imprimerie Nouvelle
Martigny. Tél. 61.119

Aproz. — Un bel exploit de mineurs. — Un gigantesque bloc de 120 mètres cubes en pierre de fer se trouvait dans le lit de la Printze au sommet du village d'Aproz, et chaque fois que la rivière grossissait, le bloc faisait dévier les eaux et menaçait le village. Actuellement ce danger est écarté grâce à la persévérance et à la connaissance professionnelle de deux maîtres mineurs, Jacques Bourban et Célestin Baeriswyl, d'Aproz, auxquels fut adjugé l'entreprise, en trois jours de travail, en utilisant 117 cartouches de dynamite, ils réduirent en miettes cet obstacle qui avait résisté jusqu'à ce jour à la puissance des perforatrices.

Dénombrément des porcs. — Dans le but de limiter la production animale, le Conseil fédéral vient de décider le recensement des porcs sur tout le territoire de la Confédération, entre le 20 et le 23 novembre prochain.

La restriction d'élevage devra entraîner la diminution de l'emploi de fourrages concentrés actuellement achetés à l'étranger. Chaque propriétaire voudra bien remplir consciencieusement et à l'encre le formulaire qui lui sera remis ces prochains jours par les recenseurs.

Sion

Enquête publique

La commune de Sion soumet à l'enquête publique une demande en autorisation de bâtir déposée par la Direction générale des Postes et des télégraphes pour la construction d'un nouveau bâtiment des postes à l'angle des avenues de la Gare et de Pratifiori.

Martigny

Martigny-Bourg

L'assemblée primaire de cette commune, convoquée le 13 courant, a donné son approbation au « Projet de règlement sur la police des constructions » élaboré par le Conseil municipal. Dès que le Conseil d'Etat aura homologué ce règlement, il entrera en vigueur. Il comprend 49 articles se rapportant aux autorisations de bâtir, au plan d'extension, aux alignements, aux constructions, à la sécurité et à la salubrité publiques, aux précautions contre l'incendie, aux objets ayant une valeur artistique, archéologiques ou historiques et aux pénalités.

La commune de Martigny-Bourg établit en ce moment des avenues nouvelles au lieu dit « les Epineys », quartier si favorable aux constructions que villas et chalets y poussent déjà comme des champignons.

Fait curieux et attribuable à l'enchèvement de deux communes: une partie d'une de ces avenues se trouve sur le territoire de Martigny-Ville. Symbole de la prochaine fusion!

Harmonie municipale

REPETITIONS: Mardi, les bois et saxophones; Mercredi, répétition générale; vendredi, les cuivres et batterie. Présence indispensable.

Classe 1890

La classe 1890 est convoquée pour mardi 19 novembre, à 20 heures, au Café de l'Hôtel de Ville, Martigny-Ville. Ordre du jour: organisation de la course.

Au Casino Etoile

La direction du Ciné-Casino Etoile avait fait venir deux acteurs bien connus des sans-filistes: Fridolin et son copain.

Cette formule de spectacle pour cinéma et music-hall, a eu déjà autrefois un très grand succès; elle n'a qu'un défaut: c'est de coûter très cher aux directeurs de salles.

Il convient donc de féliciter sans réserve la direction du Casino Etoile d'avoir essayé cette formule et nous espérons que le public saura lui en être reconnaissant.

Je m'en voudrais de faire de la peine à Fridolin et son copain: mais les numéros qu'ils nous ont présentés ne sont pas et de loin les meilleurs de leur répertoire. Le public a été déçu et c'est regrettable.

Un chevreuil à Martigny

Samedi après-midi, un chevreuil, probablement poursuivi par des chiens est arrivé dans les jardins qui sont en-dessous de la Gare CFF. L'animal effrayé se jetait contre les barrières et se blessa à la tête. Il parvint enfin à s'enfuir.

LETTE DE GENÈVE

Le Département militaire genevois vient de décider qu'aucune poursuite ni civile ni pénale ne serait plus intentée aux chômeurs et soldats sans ressources pour non paiement de la taxe militaire.

Au Grand Conseil surgit un grand débat qui a montré combien le gouvernement socialiste se moquait des promesses faites au peuple. Il avait obtenu de ce dernier un emprunt pour entreprendre à Aire et Drize des travaux destinés à occuper 1400 chômeurs. Or jusqu'ici 130 seulement ont du travail.

La situation n'est pas brillante; une fois de plus, la caisse est vide et M. Naine, le ministre des finances, a dû refaire un pèlerinage à Berne pour supplier la maman Confédération de lui consentir un nouveau prêt.

La caisse cantonale n'a pu entièrement payer à Berne l'impôt de crise perçu et doit à la ville de Genève près d'un million.

Cette commune a cherché de son côté à trouver un emprunt en Angleterre; les pourparlers ont échoué, le gouvernement ayant interdit l'exportation de l'argent.

M. Georges Oltramare a donné sa démission de député du Grand Conseil pour se consacrer davantage au secrétariat de l'Union nationale.

L'étoile de ce citoyen a bien pâli depuis deux ans et personne ne regrettera qu'il ait quitté le parlement.

Nous approchons des fêtes traditionnelles de l'Escalade qui donneront pendant quelques jours un peu d'animation à nos rues. Ce n'est pas de trop car les affaires sont calmes, désespérément calmes; chaque jour on enregistre le départ de sociétés, commerces, ou personnes qui vont planter leur tente ailleurs, notamment dans le canton de Vaud, pour fuir le régime rouge. U.

236



Huiles USECO
Graisses USEGO
pour les repas simples
comme pour les banquets.

bon et bon marché

Prvos boucheries particulières la
Boucherie Chevaline Mariéthoud
Ruelle du Centre 1, à Vevey
Tél. 51.982
vous expédie par retour du
courrier, 1/2 port payé :
*Viande hachée sans nerf et sans
graisse* à fr. 1.- le kg.
Viande désossée pour charcuterie
à fr. 1.30 le kg.
Morceaux choisis pour salaison
à fr. 1.60 le kg.
Boyaux courbes choisis, 0.10 le m.
Demandez la recette pour la
fabrication du salami gratis

PETITS
Fromages gras
PREMIÈRE QUALITÉ
pièces 6-7 kg. par kg. fr. 2.20
2 pièces par kg. fr. 2.--
réelle occasion
Jos. WOLF, Coire, tél. 6.36

A louer, à Martigny-Bourg
au Pré de Foire, un
Appartement
de 4 chambres, cuisine, cham-
bre de bains, situation bien en-
soleillée. S'adresser à M. Fran-
çois Creton-Rouillier, Martigny-
Bourg.

NOIX nouvelles
le kg. 0.65
Ed. Andreazzi, Nr. 87, Dongio (Tess.)

JEUNE
Boulangier-Pâtissier
libre de suite, **cherche place.**
Offres sous chiffres OF 200 M
à Orell Fussli-Annonces, Mar-
tigny.

**Matériel
scolaire
complet**

Sacs d'école
Serviettes
Trousses
Ardoises
etc.,

à des prix
très avantageux
au

**Magasin
A. Montfort
Martigny**



N'achetez pas chat en poche!

La bonne chicorée DV, depuis si longtemps appréciée dans les ménages, ou la première marque venue, cela n'est pas la même chose! En DV, vous pouvez avoir toute confiance: aucune déception possible; grâce à elle votre café est bon, invariablement bon. Mais veillez bien à la marque DV, sinon vous pourriez recevoir une contrefaçon.

DV



Nettoyage
des vaches après vêlage

Agriculteurs ! Nettoyez vos vaches après vêlage, avec notre **Poudre préparée spécialement dans ce but.** Les vaches seront admirablement nettoyées et la sécrétion du lait sera stimulée. — **Prix du paquet fr. 1.50.**
Depuis Fr. 10.— franco de port.

Pharmacie de l'Abbatiale, à Payerne

Lecteurs et abonnés

Soutenez, en y faisant vos achats, les maisons qui font leur publicité dans votre journal
„LE CONFÉDÉRÉ“

Vos fils apprendront l'al-
lemand, latin,
mathématis-
ques et des
branches commerciales
chez **Lic. K. MEYER - Lehrer**
Institut „Maiengrün“ Lenzburg
Ecole particulière. Pension fr. 170.-- par mois

**Directeur
commercial**

par suite circonstance de famille, poste à repourvoir dans S. A. (branche fruits et primeurs) Seules seront prises en considération demande de personnes très actives et susceptibles visiter clientèle, et reprendre 10.000 francs actions.

Ecrire sous chiffres **OF 10385 L**, à **Orell Fussli-Annonces, Lausanne.**

CAISSE D'ÉPARGNE
de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais
Fondée en 1878 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts
4 1/4 % à terme **4 %**
sur carnets **3 1/2 %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Uex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vullèges, Uernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.



**Beau
Papier Blanc**

pour machine à écrire
vergé 50 gr. au m2

la rame de 500 feuilles
au format 22-28 cm.

Fr. 1.60

A. Montfort
Imprimerie Nouvelle, Martigny
Téléphone 61.119

Laboratoire d'Analyses
Pharmacie Morand
Martigny

*Une analyse de votre urine
peut vous éviter de graves maladies*

On achèterait 1 pré
ou marais au midi du canal de Vissigen. S'adresser par écrit sous P. 4698 S. à Publicitas, Sion

A nos Abonnés

- Si vous ne recevez pas régulièrement **Le Confédéré** ;
- Si vous voulez obtenir un changement d'adresse ;
- Si vous voulez nous communiquer de nouveaux abonnés ;

NOTEZ BIEN CECI : adressez-vous au SERVICE DES ABONNEMENTS du „Confédéré“. Tél. 61.333. Chèq. H c 58

Martigny **Première Quinzaine de l'Etalage**
Du 1^{er} au 15 décembre
et Concours de Vitrines et de l'OBJET OFFERT